

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025164 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/11/2025

Objet : TRANSORMATIONS DE POSTES

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 18/11/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025=164 Transformations de postes.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20251103-2025164-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/11/2025

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du trois novembre à seize heures et quinze minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 24 octobre 2025.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : Transformations de postes

Conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que :

- Il appartient au bureau du conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
- Suite au départ par voie de mutation du chef du groupement santé, sécurité et qualité de vie en activité (SSQVA), détenant le grade de médecin hors classe, l'établissement souhaite ouvrir la vacance de ce poste à un personnel de la filière technique.
- Dans ce cadre, il est proposé de transformer un poste du grade de rédacteur principal 1^{ère} classe non pourvu, en un poste du grade d'ingénieur.
- Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Le poste du grade de médecin HC sera redéployé au sein de la sous-direction santé.

Considérant que :

- Dans le cadre d'une expérimentation visant à permettre à des sous-officiers professionnels du grade d'adjudant de pouvoir occuper un emploi de préventionniste au sein du groupement prévention,

Il est proposé de transformer un emploi d'officier expert ouvert au cadre d'emplois des lieutenants en un emploi de sous-officier du grade d'adjudant titulaire du PRV2 et justifiant de 5 ans d'expérience en qualité de chef d'agrès tout engin.

Il est proposé de reconnaître cet emploi comme un emploi de sous-officier expert en complément des emplois visés par la délibération n°2024-021 du 4 mars 2024.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 10 NOV 2025 Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT les transformations de postes susvisées.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,


Gilbert HÉBRARD

18 NOV. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex